**Question conçernant l'ajout d'un représentant du Comité dE L’ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE deS ARTS au Conseil de l'AEFA**

**Attendu que,** selon les arrêtés du Comité de l’engagement communautaire des arts dans l’article II 2.1, le Comité de l’engagement communautaire des arts existe pour:

1. Fortifier les relations entre l’AEFA, la communauté de McGill et Montréal
2. Disséminer information et servir comme un groupe consultatif pour des organisations externes de la part de l’AEFA, quand nécessaire.
3. Organiser des évènements et fournir des services avec le but de joindre les étudiants dans la faculté des arts aux communautés de McGill et Montréal

**Attendu que**, le Conseil législatif de l'AEFA se réunit une fois toutes les deux semaines en temps que forum pour tous les représentants des différents groupes étudiants pour partager leurs idées.

**Attendu que**, les comités permanents du Conseil de l'AEFA tels que FEARC et AUSec ont actuellement un droit de vote au Conseil législatif de l'AEFA.

**Attendu que**, l’addition d’une siège pour le Comité de l’engagement communautaire des arts aiderait le Comité à réaliser leur mission.

**Acceptez-vous d'amender la Constitution de l'AEFA comme suit?**

**Ajout de l'article 7.1 (k)** Un représentant du Comité de l’engagement communautaire des arts.

**Soumis par:**

Kareem Ibrahim, VP aux affaires externes de l'AEFA

Justin Fletcher, président de l'AEFA